

Communiqué de presse – Votation du 27 septembre 2026

« Baisse d'impôts pour tous » : quel coût pour la cohésion sociale ?

Le 27 septembre prochain, le peuple vaudois est appelé à se prononcer sur l'initiative « Baisse d'impôts pour tous », qui propose de réduire de 12 % l'impôt cantonal sur le revenu et sur la fortune. Le CSP Vaud souligne que ses effets doivent aussi être examinés à l'aune des réalités sociales vécues par une partie de la population.

Selon les estimations du Conseil d'État, l'acceptation de l'initiative entraînerait une diminution supplémentaire de 272 millions de francs de recettes fiscales chaque année. Environ 100 millions concernent l'impôt sur la fortune et 172 millions l'impôt sur le revenu.

Cette baisse ne bénéficierait pas de la même manière à l'ensemble des contribuables. Environ 70% des contribuables vaudois ne disposent d'aucune fortune imposable et ne profiteraient donc pas du volet de l'initiative portant sur la fortune. Selon des calculs des opposants à l'initiative fondés sur les données de l'administration fiscale cantonale, 85% de la baisse de l'impôt sur la fortune bénéficierait aux 10% des contribuables les plus fortunés.

Au-delà de la répartition de l'allègement fiscal, une autre question se pose : quelles conséquences une diminution durable des recettes publiques peut-elle avoir pour la population, dans un contexte où les finances cantonales sont déjà sous pression ?

Ce que nous observons sur le terrain

Chaque jour, le CSP Vaud accompagne des personnes et des familles dont les budgets sont extrêmement contraints et qui disposent souvent de peu ou pas d'épargne. Pour elles, quelques dizaines de francs peuvent compter. Mais leur équilibre dépend aussi fortement de prestations et d'aides collectives : subsides d'assurance-maladie, aides à la formation, prestations sociales, accès aux soins ou encore dispositifs qui permettent de prévenir l'endettement et l'exclusion.

C'est pourquoi l'effet d'une mesure fiscale ne peut être apprécié uniquement à travers le montant économisé individuellement sur une feuille d'impôt. **Il faut aussi considérer ce que les recettes permettent de financer collectivement.** La santé, la formation, le social ou les aides aux personnes en difficulté ne sont pas des enjeux abstraits, ils constituent un filet de sécurité sur lequel chacune et chacun peut être amené à compter au cours de sa vie.

Une question de priorités collectives

Le Rapport de politique social publié par le Canton en 2026 montre que la pauvreté dans le Canton de Vaud serait bien plus grande sans les aides publiques mises en place pour soutenir les familles, les jeunes, les mamans ou les papas élevant seuls leurs enfants. Dans son préambule, la Constitution vaudoise appelle à une société qui « mesure sa force au soin qu'elle prend du plus faible de ses membres ». Cette phrase dit quelque chose de profond sur la société que nous voulons construire.

Le CSP Vaud invite les citoyennes et les citoyens de ce canton à ne pas l'oublier le 27 septembre : **la cohésion sociale est notre véritable richesse commune. Elle mérite un investissement constant, et non un affaiblissement des moyens qui permettent de la préserver.**

Lausanne, le 18 septembre 2026

Personnes de contact :

- Bastienne Joerchel, Directrice, CSP Vaud, 079/336 35 48, bastienne.joerchel@csp-vd.ch
- Karine Clerc, Responsable de l'action sociale, CSP Vaud, 077/429 05 06, karine.clerc@csp-vd.ch